



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## **Déclaration liminaire de la CGT A la CAP commune des Techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) du 24 octobre 2012**

Hier, à l'appel de la CGT et de la FSU, les agents du Ministère de l'Ecologie étaient en grève et dans l'action sur leurs revendications catégorielles, et sur la question de l'emploi, des salaires, ainsi que pour exiger l'abrogation de la journée de carence.

Bien que l'on puisse constater une amélioration du « dialogue social » accompagnée de quelques mesures saluaires au niveau Fonction Publique, dans notre ministère, les choses n'ont guère évolué. Les actes et annonces gouvernementaux s'inscrivent pleinement dans la logique du nouveau Traité constitutionnel (le TSCG) qui n'est rien d'autre qu'un instrument visant à rendre constitutionnelle l'austérité et à priver les nations et leurs citoyens de leur libre arbitre et d'une partie de leur souveraineté abandonnée ainsi aux diktats de la Troïka (BCE/FMI/Commission Européenne, autant d'institutions à la légitimité démocratique douteuse).

L'austérité ne permettra pas le retour de la croissance, encore moins la transition écologique.

C'est donc à juste titre que la CGT et la FSU ont appelé les personnels des deux Ministères MELT et MEDDE à l'action ce 23 octobre, pour peser sur les décisions budgétaires et tenter d'imposer d'autres choix.

C'est dans ce contexte d'austérité que le nouveau gouvernement, après quelques tergiversations, a fait le choix de valider les projets de fusion de corps au sein de notre ministère initiés par le gouvernement Sarkozy, a minima sur fond de division, entre les corps d'origine, entre les générations, conduisant à un allongement et à un ralentissement de carrière.

Pour la CGT, le dossier de la fusion des corps ne saurait être clos avec la parution du décret TSDD.

Une phase de négociations doit s'engager. Madame la Ministre de l'Ecologie a d'ailleurs exprimé des réserves sur les deux décrets de fusion des corps.

Alors qu'il est impératif de retracer un futur pour les TSDD, de redonner de la lisibilité sur les missions dans un contexte d'abandons annoncés par l'Etat (ADS et ATESAT), il n'y a jamais eu de concertation sur les missions et les perspectives du corps.

La CGT demande donc qu'un chantier soit ouvert sur le rôle et la place des TSDD dans nos ministères.

La deuxième de nos préoccupations concerne les salaires, la reconnaissance des qualifications et le régime indemnitaire. Le Nouvel Espace Statutaire est déjà caduc (au 1<sup>er</sup> juillet 2012, le SMIC a rattrapé le pied de la grille).

La Ministre de la Fonction Publique doit impérativement ouvrir des discussions sur la reconnaissance des corps de catégorie B et sur la revalorisation du point indiciaire.

La CGT est opposée à la PFR (appliquée au sein du corps des TSDD aux ex-CAM) et exige son abrogation, comme elle s'oppose à toute forme de prime au mérite.

Des négociations doivent s'engager sur la question des régimes indemnitaires alloués aux agents du corps des TSDD, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2012. Cela ne peut se faire à enveloppe budgétaire constante.

La rémunération au mérite a pour fondement l'entretien professionnel (avec l'obligation de résultats).

La CGT demande son abrogation et l'ouverture d'une discussion sur un autre mode d'évaluation des agents.

La création par le SGG d'une expérimentation du regroupement sur le programme 333 (création d'un titre 2) de tous les emplois des DDI et des préfectures doit être abandonnée. Cela conduirait tout droit à une « préfectoralisation » des emplois.

Dans ce cadre, la CGT réaffirme pleinement son opposition à toute forme de déconcentration de la gestion des corps de catégorie B au niveau régional ayant pour objectif à terme des CAP de mobilité par macrogrades sous contrôle des SGAR.

La CGT dénonce la gestion actuelle par zone de gouvernance et la fongibilité accrue des postes offerts aux catégories B en mutation, réaffirmant son attachement indéfectible à une Fonction Publique de carrière respectant les qualifications nécessaires à l'exercice des missions.

La CGT revendique le versement aux agents du corps des TSDD, des sommes budgétisées au titre de 2011 et de 2012 pour la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B. Avec la prime exceptionnelle versée en fin d'année, le compte n'y est pas !

Dans l'immédiat, et dans l'attente d'une modification du statut des TSDD, la CGT demande l'ouverture des discussions sur des règles de gestion du corps permettant :

- de gommer les discriminations subies par certains agents,
- de garantir à tous un déroulement de carrière permettant l'accès au dernier échelon du 3<sup>ème</sup> grade,
- des mesures transitoires pour l'accès du C en B et du B en A, permettant une réelle reconnaissance des qualifications.

La CGT considère que le débat n'est pas clos et doit se poursuivre sur les modes de recrutements pour aller vers des recrutements à BAC au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux de grade, et à BAC +2 au 2<sup>ème</sup> niveau, avec une formation statutaire qualifiante et reconnue à BAC+3 (licence professionnelle LMD).

Concernant la tenue de cette CAP en formation commune, la CGT dénonce l'absence de concertation préalable sur son organisation et les conditions de gestion des mutations, notamment vis-à-vis du traitement des spécialités.

Une gestion dynamique du corps se conçoit par la possibilité pour un TSDD d'évoluer, au besoin d'une spécialité à une autre, avec une formation de qualité nécessaire à l'exercice des missions.

Pour la CGT, il va de soi que les trois spécialités du corps sont de dignité égale et doivent être traitées comme telle.

**La CGT refuse toute politique d'austérité qui conduirait à plomber l'avenir de ce nouveau corps de Techniciens.**

Les élus CGT :  
des CAP des TSE, Contrôleurs des TPE  
et des Contrôleurs des Affaires Maritimes